



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de Grandchamp  
Département des Yvelines

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN Deux Mil Vingt-Cinq, 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mr Hervé RENAULD.

Présents : Mme. MM. Florent CAMPANA, Thomas GÉRAUDIE, Arnaud HAMEL, Didier LE TUAL, Hervé RENAULD, Jean-Claude TROCHET, Sylvain VÉNARD, Nathalie ZAOUI.

Absents : M. Jean-Philippe DUPUY absent excusé donne pouvoir à M. Didier LE TUAL, M. Fabrice MAILLARD absent excusé donne pouvoir à M. Jean-Claude TROCHET.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Thomas GÉRAUDIE a été élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### Désignation d'un secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 06 juin 2025

- 1- Participation aux frais de voyage scolaire de l'école de La Hauteville
- 2- Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs de la Mairie de Grandchamp
- 3- Annule et Remplace la délibération n°2024/06/03 du 20 juin 2024 pour la location du Cabinet Médical de la Mairie par Madame JALLU Camille - Médecin
- 4- Questions Diverses

### A – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Thomas GÉRAUDIE a été élu secrétaire de séance

### B – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE LE 06 JUIN 2025

### Construction d'un Local Technique et Aménagement Paysager Attribution du lot n°1 – Terrassements – VRD – Paysages – Gros Œuvre - Electricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 20 mars 2025, et fixant au 11 avril 2025, à 12H 00 et un avis rectificatif d'une remise des offres au 18 avril 2025 à 12 h 00,

Vu l'avis de négociation du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 13 mai 2025, fixant au 16 mai 2025, à 14 h 00, la date limite de réception des offres pour les lots 1 et 3, au marché de travaux pour la construction d'un local technique et aménagement paysager de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 27 juin 2025 à 11 h 00, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise LE CORRE BTP à hauteur de 40 073,65 € HT sur le poste Terrassements – VRD – Paysages – Gros Œuvre - Electricité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- ATTRIBUE le lot n°1 – Terrassements –VRD – Paysages – GO - Electricité à l'entreprise LE CORRE BTP sise : ZA des Graviers – 28410 BROUE pour un montant de : 40 073,65 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2025.

### **Construction d'un Local Technique et Aménagement Paysager Attribution du lot n°2 – Local Technique Bois – Menuiseries Extérieures - Clôtures**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 20 mars 2025, et fixant au 11 avril 2025, à 12H 00 et un avis rectificatif d'une remise des offres au 18 avril 2025 à 12 h 00,

Vu l'avis de négociation du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 13 mai 2025, fixant au 16 mai 2025, à 14 h 00, la date limite de réception des offres pour les lots 1 et 3, au marché de travaux pour la construction d'un local technique et aménagement paysager de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

Vu la commission MAPA réunie le 27 juin 2025 à 11 h 00, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise NST ENVIRONNEMENT à hauteur de 27 592,20 € HT sur le poste Local Technique Bois – Menuiseries Extérieures - Clôtures ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- ATTRIBUE le lot n°2 – Local Technique Bois – Menuiseries Extérieures – Clôtures à l'entreprise NST ENVIRONNEMENT sise : 58, Route de Rambouillet – 78610 SAINT-LEGER-EN-YVELINES pour un montant de : 27 592,20 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2025.

### **Construction d'un Local Technique et Aménagement Paysager Attribution du lot n°3 – Equipements et Jeux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 20 mars 2025, et fixant au 11 avril 2025, à 12H 00 et un avis rectificatif d'une remise des offres au 18 avril 2025 à 12 h 00,

Vu l'avis de négociation du Marché à Procédure Adaptée envoyé à la publication le 13 mai 2025, fixant au 16 mai 2025, à 14 h 00, la date limite de réception des offres pour les lots 1 et 3, au marché de travaux pour la construction d'un local technique et aménagement paysager de la commune de Grandchamp. Plusieurs offres ont été reçues, examinées.

Vu la commission MAPA réunie le 27 juin 2025 à 11 h 00, qui a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise SYNCHRONICITY à hauteur de 24 369,00 € HT sur le poste Equipements et Jeux ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- ATTRIBUE le lot n°3 – Equipements et Jeux à l'entreprise SYNCHRONICITY sise : ZI Innoparc – 56520 - GUIDEL pour un montant de : 24 369,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2025.

## Questions diverses

Monsieur le Maire précise que les travaux du terrain de jeux commenceront en septembre prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le clocher de l'église de La Hauteville a été touché par la foudre pendant le dernier orage, l'alimentation électrique de l'horloge ne fonctionne plus et va être réparée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le feu d'artifice du 14 juillet sera tiré à La Hauteville à 23 h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.

Et ont signé au registre M. le Maire, Hervé REAULD et M. Thomas GÉRAUDIE, secrétaire de séance.

Le Maire  
Hervé RENAUD



Le secrétaire de séance  
Thomas GÉRAUDIE

